

Bureau n°4 de la CLE du SAGE ALLAN
10 septembre 2013
Belfort (Conseil Général)

Relevé de décisions

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
PASTORI Daniel	Fédération de pêche Territoire de Belfort	pastori.daniel@free.fr
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté	tbne@neuf.fr
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	alavallee@belfort.cci.fr
OLIVIER Jean-Yves	DREAL	jean-yves.olivier@developpement-durable-gouv.fr
BELLEC Simon	ARS	simon.bellec@ars.sante.fr
ROUSSET Denis	Agence de l'Eau RMC	denis.rousset@eaurmc.fr
LEJEUNE Jean-Claude	DDT 90	jean-claude.lejeune@territoire-de-belfort.gouv.fr

Assistaient également à la réunion :

Nom	Structure	Adresse mail
MARION Alain	DDT25	alain.marion@doubs.gouv.fr
JOANNES Henri	Syndicat des eaux de la Vallée du Rupt	
EUGENE Isaline	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	ieugene@agridoubs.com
LE ROY Laurence	CCST	laurence.leroy@cc-sud-territoire.fr
RICHERT Jean	Conseil Général 90	jean.richert@cg90.fr
STUTZ Claire	DDT 90	claire.stutz@territoire_de_belfort.gouv.fr
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs	cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs	claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr
BERTHOMMÉ Marie-Laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr
TRESILLARD Nathalie	Conseil général 70	nathalie.tresillard@cg70.fr

Excusés :

Nom	Structure	Adresse mail
POIVEY Gérard	Conseil Général 70	
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.feurtey@cg90.fr
BART Jean-Marie	Conseil général 25	jeanmarie.bart@wanadoo.fr

CHIAPPA-KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté	
TIROLE Marc	Pays Montbéliard Agglomération	tirole.dampierre@orange.fr
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	
ECOFFEY Hubert	CCST Contrat de rivière <i>Pouvoir donné à Mme Forcinal</i>	hubert.ecoffey@orange.fr
FORET Marc	EPTB Saône et Doubs	marc.foret@eptb-saone-doubs.fr

En préambule, Mme Forcinal présente l'ordre du jour du bureau de la CLE du SAGE Allan qui se réunit pour faire le point de l'avancée des travaux durant l'été, examiner les retours de la consultation sur l'étude diagnostic socio-économique, tendances et scénarii, rendre un avis sur la délimitation des zones de protection du captage d'Issans et préparer les prochaines réunions des commissions thématiques.

Elle fait part de la demande de Mme Laura Zornitta qui est présente. Employée par ZEST, structure de création audiovisuelle pour un monde durable et chargée par la DDT90 de réaliser un film sur les zones humides, elle demande l'autorisation de pouvoir filmer la séance de travail. Aucun des membres présents ne manifeste d'opposition à ce que son image soit utilisée.

Elle présente M. Cyril GAUDOT, nouveau directeur de l'EPTB qui remplacera officiellement M. Forêt à la fin du mois de septembre. Elle souligne également le retour de congé maternité de Claire CROCHET-DAMAIS, qui travaillera les lundis, mardis et jeudis et aura plus particulièrement en charge les commissions Ressource quantitative et Inondation. Marie-Laure BERTHOMMÉ continuera à travailler à mi-temps sur le SAGE et aura plus particulièrement en charge les commissions Pollutions et qualité de l'eau et Morphologie et milieux aquatiques.

Le tour de table permet de saluer M. MARION (DDT25) et M. JOANNES, président du syndicat des eaux de la Vallée du Rupt, qui présenteront la demande d'avis sur la délimitation des zones de protection du captage d'Issans.

1. Retour sur la CLE du 10 juillet

Validation du compte-rendu après modification partie 3.4 La commission Inondation (mise en œuvre de la Directive Inondation), suite à l'envoi d'éléments correctifs par la DREAL.M. OLIVIER (DREAL) en prend acte.

2. Travaux accomplis durant l'été

- Comité technique morphologie

M. ROUSSET (AE RMC) souligne que même si cette première phase technique est importante, c'est la seconde qui l'est surtout, à savoir la recherche de maîtres d'ouvrage potentiels sans lesquels aucune action ne pourra être entreprise.

M. OLIVIER (DREAL) précise que l'analyse devra s'articuler avec le futur programme de mesures. Sur ce point, Mme BERTHOMMÉ répond que le SDAGE, le PDM actuels et le RNAOE (Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux) 2021 ont bien été pris en compte lors des réunions de cet été.

M. LEJEUNE (DDT90), sans connaître le détail des tronçons pré-retenus, attire l'attention sur un tronçon lié aux captages de Sermamagny : la continuité piscicole n'y est certes pas forcément assurée mais la conduite de travaux sur ce secteur pourrait nuire à la qualité de l'eau qui reste une priorité.

Mme FORCINAL mentionne à ce sujet l'arrêté sécheresse pris au mois d'août et toujours en vigueur ; elle félicite M. Pastori pour les sauvetages de poissons effectués cet été.

- SAGE et SCOT

Mme FORCINAL rappelle un souhait initial, celui d'avoir un interSCOT sur le périmètre du SAGE. Celui-ci s'avère très compliqué, du fait de pressions foncières, d'intérêts économiques... très différents selon les zones. Elle cite par exemple le cas de la Haute-Saône qui était en déprise et qui aujourd'hui accueille des personnes venant du Territoire de Belfort.

3. Etude diagnostic socio-économique, tendances et scenarii

Sur prescription du bureau de la CLE, l'EPTB a lancé la consultation, sur la base du cahier des charges validé, pour l'étude diagnostic socio-économique, tendances et scenarii du SAGE Allan. Celle-ci a eu lieu du 5 août au 9 septembre. Les offres ont donc été ouvertes et rapidement analysées ce matin du 10 septembre pour faire une première présentation et recueillir les avis sur la suite à donner, par l'EPTB.

2 offres reçues ACTeon et GeoHyd.

Présentation des tableaux d'analyse (voir Powerpoint).

M. LEJEUNE (DDT90) se demande pourquoi il y a si peu d'offres. Peut-être est-ce la période de vacances ? Il souligne cependant que les deux offres reçues sont intéressantes, avec une plus locale que l'autre.

Mme CROCHET-DAMAIS répond que le cahier des charges a été consulté (cf procédure dématérialisée de consultation) une quinzaine de fois sur Internet...

M. RICHERT (CG90) pense que la période a du desservir. Il souhaite de plus souligner l'importance, pour lui, des entretiens d'acteurs à conduire durant l'étude.

Mme BERTHOMMÉ répond que Géo-Hyd prévoit aussi des entretiens et de la concertation.

M. GAUDOT (EPTB) souligne l'écart de coût important entre les deux offres, ainsi que globalement les coûts élevés des deux offres. Il propose de revoir les offres pour retirer ce qui n'est pas indispensable.

Mme BERTHOMMÉ précise qu'après l'analyse rapide de ce matin, des éléments de négociation se dégagent comme le nombre de réunions pour Actéon, ou l'analyse économique des scénarios contrastés pour Géo-Hyd.

M. LEJEUNE (DDT90) souligne le récent rachat de Géo-Hyd par Antéa, ce qui n'est selon lui pas bon signe et présente des risques de changements de personne pendant la conduite de l'étude.

Mme TRESILLARD (CG70) demande à l'EPTB un retour sur son expérience à travailler avec Actéon en tant que groupement de 3 bureaux d'étude. M. GAUDOT (EPTB) répond que l'EPTB ne travaille qu'avec Actéon mais qu'Asconit est également connu. Mme TRESILLARD (CG70) alerte sur le risque de manque d'articulation par rapport aux activités confiées à chaque BE, et souligne que c'est justement un manque qui a été mis en évidence par les animatrice du SAGE dans la proposition d'Actéon. Elle conclue en disant qu'il y a d'autres études actuellement en Franche-Comté qui rencontrent des soucis dans le cadre d'un tel groupement de bureaux d'études.

M. BELLEC (ARS) considère qu'avec 2 réponses sur 15 consultations du cahier des charges, ce serait reculer pour mieux sauter que de relancer une nouvelle consultation.

M. GAUDOT (EPTB) rappelle en effet que l'on perdrait du temps, alors que le calendrier du SAGE est déjà très contraint. De plus, pour déclarer un marché infructueux, il faut justifier

qu'aucune des offres reçues ne correspond à la demande, ce qui n'est pas le cas. Par contre, il est nécessaire de les ré-aménager pour qu'elles aient un coût plus acceptable.

M. LEJEUNE (DDT90) pose la question du type de marché et de la marge de négociation possible. M. GAUDOT (EPTB) répond que tout sera fait dans le respect du Code des Marchés. Mme FORCINAL acte le fait que les deux prestataires répondent techniquement à la demande. Compte-tenu du délai contraint du SAGE et de la date prochaine des élections municipales qui modifieront la composition de la CLE du SAGE, elle acte également qu'il ne convient pas de relancer une consultation. En revanche, assurer le financement de l'étude est indispensable. Elle propose donc de solliciter, en complément de celles de l'agence de l'eau et de l'EPTB, la participation des chambres consulaires, de la région et des départements.

M. ROUSSET (AE RMC) trouve qu'il est bien de solliciter financièrement tous les acteurs socio-économiques (région, départements, consulaires).

Mme LAVALLÉE (CCI90) précise qu'en cas de sollicitation des CCI, il est nécessaire d'envoyer également la sollicitation à la CCI régionale.

Mme FORCINAL résume en proposant que de manière concomitante,

- **l'EPTB, maître d'ouvrage de l'étude, renégocie les offres afin d'en faire baisser les coûts ;**
- **la CLE sollicite la participation financière des différents partenaires cités précédemment.**

4. Préparation des commissions thématiques

A noter qu'en plus des 2 dates affichées dans le Powerpoint, la commission 3 Inondation aura a priori lieu (sous réserve de confirmation) le 22 octobre.

5. Avis consultatif sur la délimitation des zones de protection du captage d'Issans

La CLE est consultée pour la délimitation des zones de protection du captage d'Issans. Après la présentation de la démarche administrative par la DDT25, une discussion s'engage avec M. JOANNES (syndicat des eaux de la vallée du Rupt) concernant leur désherbineuse, qui intéresse beaucoup les acteurs présents.

Quelques éléments à retenir :

- principe : une herse achetée par le syndicat et mise à disposition d'un agriculteur prestataire de service qui passe entre les rangs de maïs (sur environ 100-110 ha/an) ce qui permet de diviser par 3 la dose de produits chimiques ;
- depuis 8 ans, constat global d'amélioration de la qualité de l'eau ; en même temps, nouvelle usine de traitement depuis 2008 (en réponse à M. BELLEC, ARS)
- démarche intéressante sur un secteur qui n'a pas attendu toutes les données pour se mobiliser et agir (M. ROUSSET, AE RMC)

La CLE, par l'intermédiaire de son bureau, donne un avis favorable, avec deux remarques concernant :

- **les zones de protection rapprochée A et DUP**
- **le plan d'actions non agricoles.**

6. Calendrier d'élaboration du SAGE

Le calendrier prévisionnel est présenté.

Il est rappelé la contrainte des périodes électorales à venir, et souligné la nécessité de tenir la prochaine CLE du SAGE en janvier 2014.

A noter aussi que le calendrier présenté met en avant un commencement de l'étude « Diagnostic socio-économique » en septembre 2013, ce qui ne sera pas le cas compte-tenu de la négociation à lancer et des financements restant à trouver.

7. Questions diverses

M. BELLEC (ARS) demande si les procédures de DUP sont soumises à l'avis de la CLE (ou de son bureau). M. Olivier répond que la procédure elle-même non, mais l'autorisation loi sur l'eau qui y est souvent concomitante oui.

M. LEJEUNE (DDT90) rapporte le souhait du Préfet, exprimé lors du dernier CODIR Etat, de mettre en place une réunion sur l'eau pour aborder la question de la gestion de crise en cas de pollution de l'eau de Mathay l'été. En effet, la CAB prend 80% de son débit en étiage sur Mathay. Une étude de sécurisation AEP Nord Franche-Comté menée il y a quelques années n'avait pas abouti à une solution. Le SAGE doit arriver à une solution en lien avec les collectivités concernées mais celle-ci ne sera pas mise en place avant 5 à 10 ans. Aussi, le Préfet souhaite voir avec l'ensemble des acteurs concernés comment, en attendant, gérer l'urgence et la sécurisation.

Mme FORCINAL répond que le problème de manque de ressource a bien été identifié et qu'il sera pris en compte. Elle souligne le fait que le président de la commission « Ressources quantitatives » appartient à l'une des deux communautés d'agglomération concernées.

M. RICHERT (CG90) souligne qu'on ne peut pas aller plus loin sur le sujet en l'absence des représentants de la CAB et de PMA. Il demande si le Préfet du 90 a bien posé le problème de la même manière aux deux agglomérations.

M. GAUDOT (EPTB) replace les choses en précisant que la gestion de crise est bien du ressort du Préfet, tandis que la mise en œuvre de solutions à long terme relève du SAGE.

M. GROUBATCH (FNE FC) pose deux questions :

- la protection des sources des rivières : il informe qu'il a constaté, photos à l'appui qui vont être envoyées à l'ARS, la présence cet été d'environ 150 vaches sur la source de la Savoureuse ; M. BELLEC (ARS) répond qu'il existe bien une DUP sur la source de la Savoureuse, qui n'empêche par contre pas l'exploitation des pâturages.
- La date limite de contrôle des assainissements non collectifs à fin 2012 ; M. LEJEUNE (DDT90) répond que cela relève des SPANC, mis en place par les collectivités locales.

Mme BERTHOMMÉ pose la question de la nécessité de relais, par le SAGE, des arrêtés sécheresse. M. LEJEUNE (DDT90) répond que ce n'est pas nécessaire, l'information étant déjà diffusée à l'ensemble des communes et paraissant dans les journaux. Le réseau fonctionne donc globalement bien, le civisme des gens est à souligner (-15% de consommation d'eau constatée) mais il y a encore des collectivités qui ne respectent pas l'arrêté. M. GAUDOT (EPTB) propose que la méthode d'informations aux communes des arrêtés et leur application soient des pistes de travail pour la commission « ressource quantitative ».